



**DÉLIBÉRATION N° 19**

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal  
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2024**

OBJET : Budget 2024 – Décision modificative n°1

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	7	Abstentions	/

*Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 11 juin 2024 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 19 juin 2024, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.*

**Administrateurs présents :**

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES élus par le Conseil Municipal.

Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Joël BARDEL, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

**Administrateurs représentés :**

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON  
Monsieur Baptiste NOUGUIER, Administrateur élu, par Madame Hélène COURADES  
Madame Marie-Paule BLADIER, Administratrice nommée, par Monsieur Laurent PASCAL

**Administrateur absent: /**

**Administrateur excusé:**

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

*Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit*

Acte publié électroniquement  
le 24 JUIN 2024

**BUDGET DE L'EXERCICE 2024**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -**  
**DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 82.213 modifiée du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le Budget Primitif de l'année 2024 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), adopté le 27 mars 2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits budgétaires,

**DÉCIDE**

ARTICLE UNIQUE : D'adopter la décision budgétaire modificative n°1 du budget de l'année 2024 du Centre Communal d'Action Sociale dont les montants et imputations sont détaillés dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,  
P/Madame le Maire – Présidente,

Martine ROUCHON  
Vice-présidente du CCAS